



Est
Ensemble
Grand Paris

Pour le climat
et la justice sociale!

Révision du Plan Climat Air Energie Territorial d'Est Ensemble

Evaluation Environnementale
Stratégique – Résumé non
technique

2023

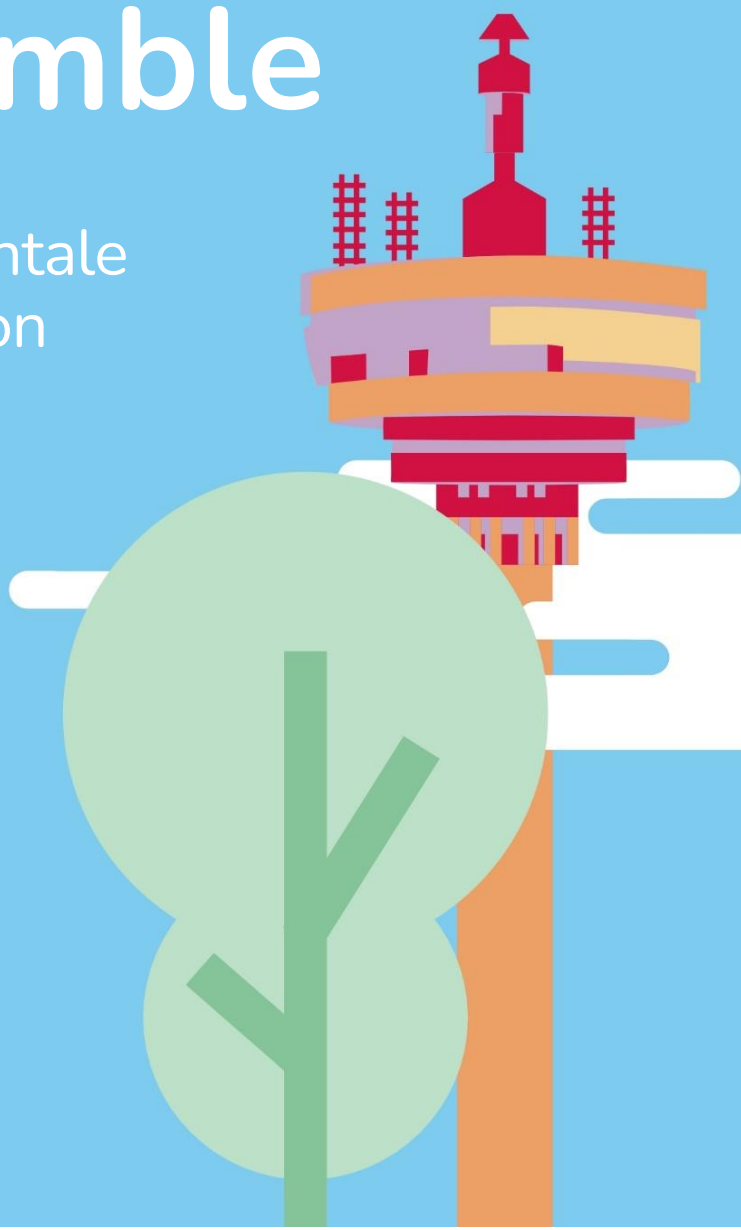


TABLE DES MATIERES

1	LA DEMARCHE D’EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE DU PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL	3
1.1	LE PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL	3
1.2	LA DEMARCHE D’EVALUATION DU PCAET	5
2	ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT	6
2.1	CONTEXTE DU TERRITOIRE	6
2.2	MILIEUX NATURELS.....	6
2.3	RESSOURCES EN EAU	6
2.4	CONSOMMATION ET PRODUCTION D’ENERGIE SUR LE TERRITOIRE D’EST ENSEMBLE.....	7
2.5	FACTEURS D’INFLUENCE SUR LA SANTE HUMAINE	8
2.6	SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX MAJEURS	11
3	ANALYSE DES INCIDENCES SUR L’ENVIRONNEMENT	12
4	JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS.....	16
5	SUIVI DES INCIDENCES	16

Sigles et acronymes

ADEME	Agence de la transition écologique
ENR	Energies renouvelables
GES	Gaz à effet de serre
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
SIAAP	Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne

1 La démarche d'Evaluation Environnementale Stratégique du Plan Climat-Air-Energie Territorial



Rôle de l'Evaluation Environnementale Stratégique

L'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) vise à améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux lors de l'élaboration et l'adoption du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Son rôle principal est de veiller à ce que le PCAET soit le plus respectueux possible de l'environnement et de la qualité de vie sur le territoire.

Elle ne se limite pas à l'évaluation des impacts environnementaux : l'EES identifie également les mesures visant à maximiser les co-bénéfices environnementaux et à minimiser les impacts négatifs, dans une approche d'évitement, réduction et compensation. En ce sens, elle doit être vue comme un outil d'aide à la définition de la stratégie et du plan d'action. Dans un processus itératif, elle permet de trouver l'équilibre entre les objectifs liés à la qualité de l'air, aux émissions de gaz à effet de serre, à l'énergie et au climat, et les autres enjeux environnementaux spécifiques au territoire.

1.1 Le Plan Climat-Air-Energie Territorial

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est un outil de planification qui permet, à l'échelle locale, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de lutter contre les effets du changement climatique, de favoriser la production et la consommation d'énergies renouvelables et d'améliorer la qualité de l'air. Le PCAET est ainsi le principal document qui aborde l'ensemble des problématiques énergétiques et climatiques et permet au territoire de contribuer à l'objectif mondial de limiter à moins de 2°C, et si possible à moins de 1,5 °C, le réchauffement climatique.

Est Ensemble a réalisé en 2017 son premier Plan Climat-Air-Energie Territorial et est aujourd'hui engagé dans la révision de ce PCAET. Dans ce cadre, un **diagnostic territorial** évaluant les émissions de gaz à effet de serre, la production et la consommation d'énergie, les émissions de polluants atmosphériques ainsi que la vulnérabilité du territoire au changement climatique, a été réalisé. Ce dernier a permis d'identifier les principaux défis du territoire en matière de transition écologique et énergétique.

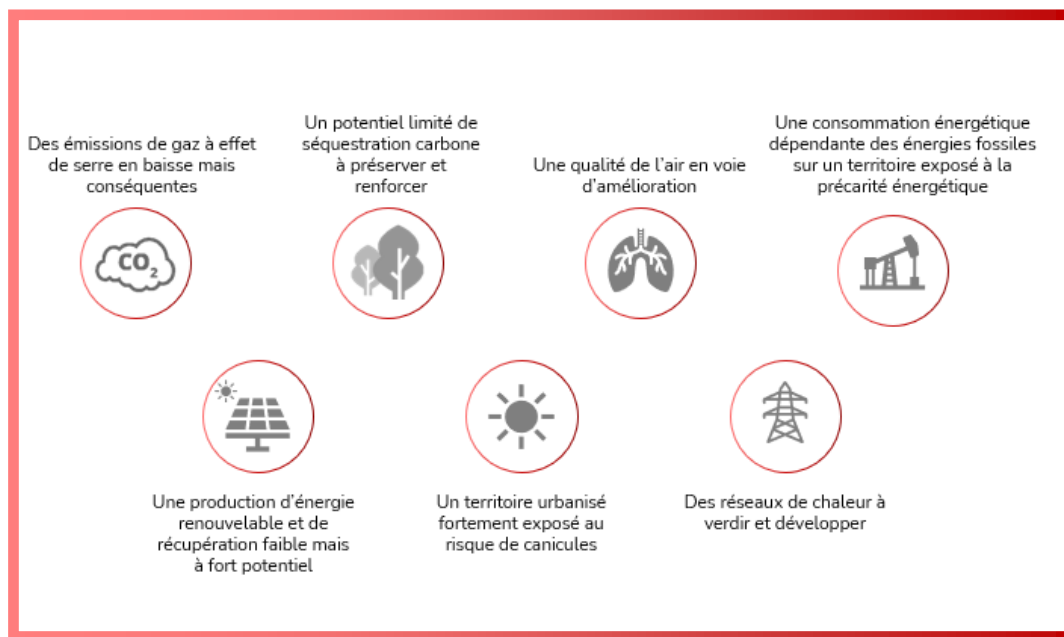


Figure 1 - Synthèse du diagnostic en 7 points clés (Source : SUEZ Consulting)

Pour répondre aux enjeux territoriaux identifiés par ce diagnostic et aligner le territoire avec les objectifs nationaux et métropolitains de transition écologique et énergétique, le territoire a élaboré une stratégie qui doit permettre :

- **De lutter contre les effets du changement climatique** en adaptant l'aménagement du territoire et en sécurisant son approvisionnement.
- **De réduire la consommation énergétique du territoire** en rénovant le parc immobilier, en construisant des bâtiments économes en énergie et en adoptant des mesures de sobriété.
- **D'améliorer la qualité de l'air** en réduisant la part de la voiture et en développant les transports en commun et les mobilités actives.
- **De maîtriser la consommation des ressources** en se fixant des objectifs ambitieux en termes d'économie circulaire et de réemploi.
- **De tendre vers la neutralité carbone nationale** en réduisant les émissions de GES du territoire et en coopérant avec les autres territoires pour stocker du carbone.
- **De développer les énergies renouvelables et de récupération** notamment en développant les réseaux de chaleur.

La stratégie climat-air-énergie d'Est Ensemble développe ces six axes stratégiques dans toutes les politiques sectorielles du territoire (transport, construction, résidentiel, tertiaire etc.). Ces objectifs stratégiques sectoriels se traduisent dans les champs de compétence de l'EPT par un **programme de 34 actions réparties en 6 axes et un plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques**. La structure du programme d'action est présentée ci-dessous.

- ➔ **Axe 1 : Un territoire végétalisé, qui améliore la qualité de vie des habitants**
- ➔ **Axe 2 : Un territoire solidaire qui s'engage pour un habitat rénové et écoresponsable**
- ➔ **Axe 3 : Un territoire qui agit pour la qualité de l'air et les mobilités actives (plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques)**
- ➔ **Axe 4 : Un territoire résilient qui promeut une alimentation saine**

- **Axe 5 : Un territoire sobre et zéro déchet qui lutte contre le gaspillage et préserve ses ressources**
- **Axe 6 : Un territoire exemplaire avec des acteurs et des citoyens engagés**
- **Axe 7 : Un territoire qui développe les énergies renouvelables**

1.2 La démarche d'évaluation du PCAET

L'Evaluation Environnementale Stratégique a débuté parallèlement à l'élaboration du programme d'actions du PCAET. Cette approche a permis :

- De disposer de l'ensemble des travaux menés dans le cadre du diagnostic territorial.
- De travailler en parallèle de la conception du projet de territoire d'Est Ensemble de manière itérative. L'EES a ainsi pu être alimentée par les travaux du PCAET et a en retour influencé les réflexions stratégiques.
- De concevoir le programme d'actions en ayant la connaissance des potentielles incidences négatives afin d'élaborer des mesures engendrant un bilan positif sur les enjeux environnementaux étudiés.
- De mener une phase de concertation totalement libre auprès des partenaires et des citoyens.
- D'analyser les propositions d'actions dans le cadre de la consolidation du programme d'actions afin d'évaluer leur incidence probable.
- Une concordance entre l'achèvement de l'évaluation environnementale stratégique et la conception du PCAET.

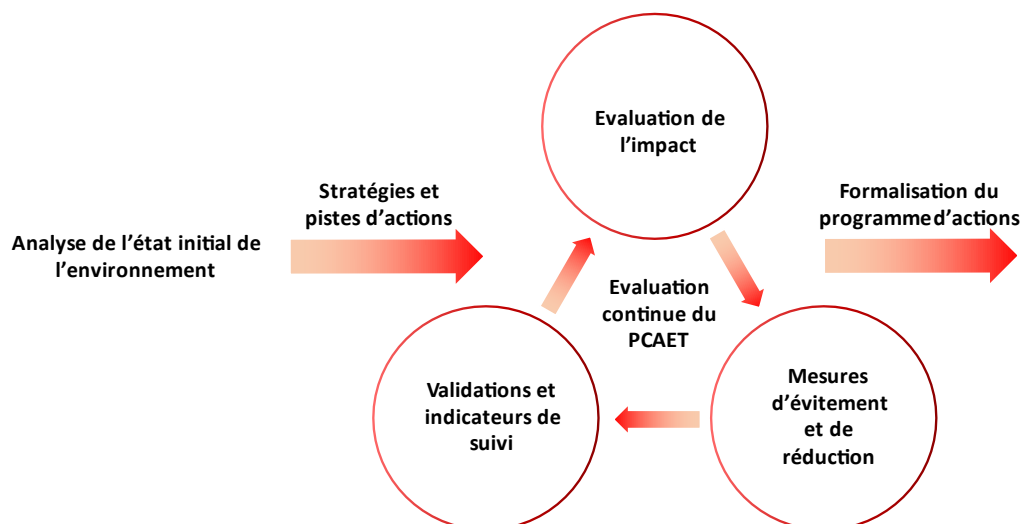


Figure 2 - Une approche itérative de construction du PCAET (Source : SUEZ Consulting, 2023)

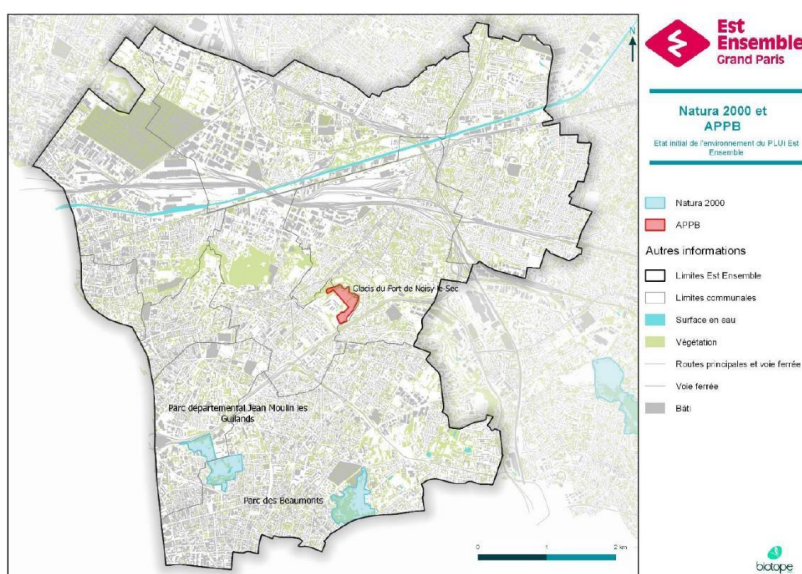
2 Etat initial de l'environnement

2.1 Contexte du territoire

L'Etablissement public territorial Est Ensemble s'étend à l'Est de Paris sur 9 communes. Il rassemble 426 000 habitants sur un territoire dense en pleine croissance démographique. Disposant d'un important tissu d'emploi (166 000), le territoire entretient une activité économique soutenue grâce à une desserte de transports multimodale (65 lignes de transport en commun, axes routiers denses...). Le territoire, au lourd passé industriel, est marqué par une forte artificialisation des sols au détriment des espaces verts.

2.2 Milieux Naturels

Bien que fortement urbanisé, le territoire d'Est Ensemble possède des sites naturels présentant un intérêt écologique indéniable par leur faune, leur flore ou la rareté des habitats. Cette richesse se traduit notamment par la présence de deux sites **Natura 2000** : Le parc des Beaumonts et le parc Jean Moulin – Les Guilands. On y retrouve également le lieu du Glacis du fort de Noisy-le-Sec sous arrêté préfectoral de protection de biotope ainsi que 3 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (le Parc des Beaumonts, les prairies humides de Noisy-le-Sec et les boisements et prairies du parc des Guilands).



2.3 Ressources en eau

Le réseau hydrographique¹ d'Est Ensemble est principalement constitué du canal de l'Ourcq, construit au 19^{ème} siècle pour approvisionner Paris en eau potable, le réseau hydrographique naturel du territoire ayant disparu. Bien que le canal soit artificiel, il abrite une variété de faune et de flore et présente un bon état chimique et un bon potentiel écologique. Le territoire est également lié à d'autres bassins versants de masses d'eau superficielles et souterraines, dont les niveaux chimiques sont médiocres, principalement à cause de la présence de nitrates et de pesticides. Les eaux souterraines sont soumises à **différentes pressions** telles que l'imperméabilisation des sols, l'agriculture, les pollutions ponctuelles et les prélèvements. Cependant, ces pressions ne menacent pas les ressources.

¹ Ensemble des rivières, cours d'eau, lacs, zones humides et milieux aquatiques d'un territoire.

2.4 Consommation et production d'énergie sur le territoire d'EST Ensemble

Chaque année, la consommation énergétique d'Est Ensemble s'élève à 5200 GWh soit 12MWh/habitant (inférieure à la moyenne de la Métropole du Grand Paris). Elle repose majoritairement sur le gaz naturel (44%) et l'électricité (32%). La consommation d'énergie est globalement en baisse (-11% entre 2005 et 2018 malgré la croissance de la population). Cependant, les consommations du secteur tertiaire ont augmenté sur cette période et celles du secteur résidentiel ont stagné.

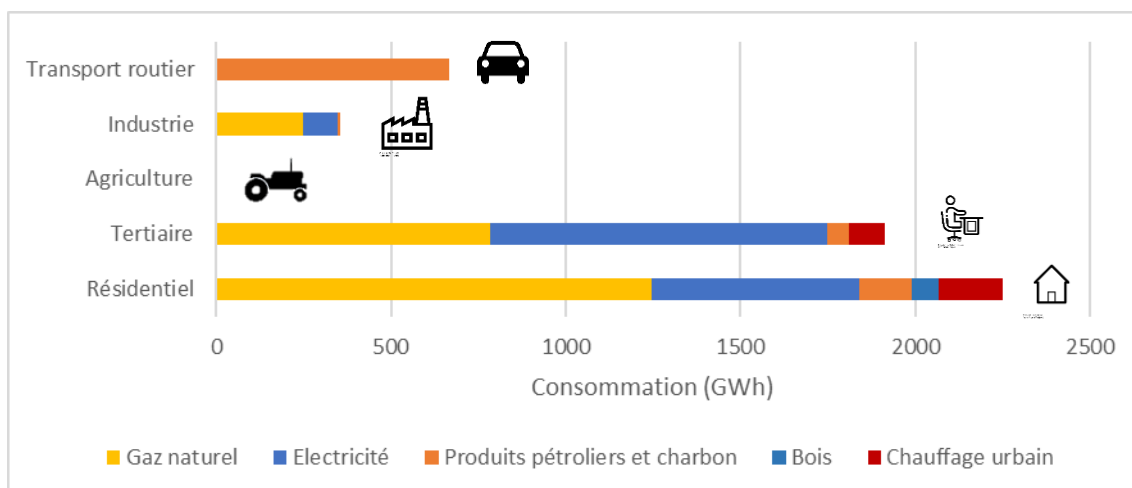


Figure 4 - Répartition de la consommation énergétique en GWh sur le territoire d'Est Ensemble (Source : ROSE 2018 / Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2021)

➔ Emissions de gaz à effet de serre

Les émissions de GES d'Est Ensemble ont connu une **baisse de 21% entre 2005 et 2018 pour atteindre un total de 866 000 teqCO₂/an**. Cette diminution s'explique entre autres par l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, un recours accru aux énergies renouvelables et le développement des mobilités décarbonées. Le principal secteur d'émissions est le secteur résidentiel (41 %), suivi par le secteur tertiaire (27 %) et le secteur des transports (21 %).

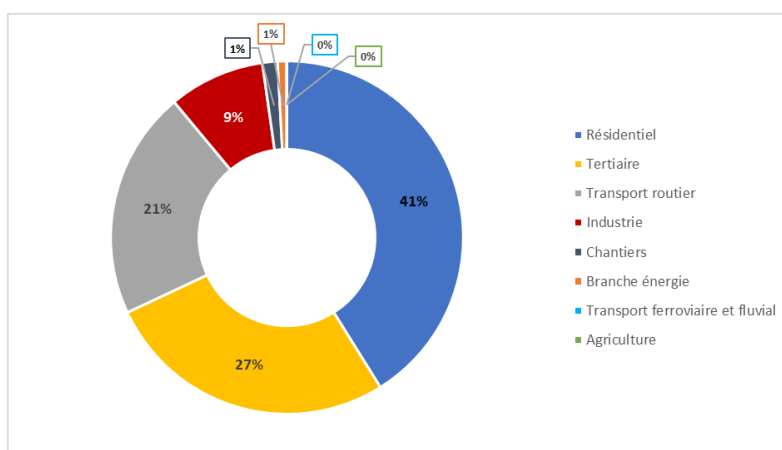


Figure 5 - Emissions de GES par secteur à Est Ensemble en 2018 (Source : Airparif 2021/ Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2021)

➔ Production d'énergie et les énergies renouvelables

La production d'énergies renouvelables à Est Ensemble est limitée, couvrant moins de 4% de la consommation énergétique totale du territoire en 2018. Le bois énergie² est la principale source d'énergie renouvelable (90%), suivi de la géothermie³ (8%). Bien qu'émettant peu de GES, le bois énergie peut rejeter de quantités importantes de polluants atmosphériques. La production de bois à Est Ensemble étant quasi nulle, le bois est nécessairement importé de territoires voisins.

Pour atteindre l'objectif de la MGP de 60% de production d'énergie renouvelable dont 30% de production locale à horizon 2050, le territoire s'appuie sur des installations de production existantes (biomasse, géothermie) et a acté le développement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur.

2.5 Facteurs d'influence sur la santé humaine

➔ Qualité de l'air

💡 Quel est l'impact de la pollution de l'air ?

En 2019, Airparif évalue à 500 000 les franciliens et 400 000 les métropolitains qui respirent un air très pollué (dépassant la valeur limite annuelle en NO₂). Le coût sanitaire de la pollution de l'air à Paris est estimé à 3,5 milliards d'euros par an, et le Sénat chiffrait en 2015 le coût total de l'impact de la pollution de l'air (santé, environnement) à plus de **100 milliards d'euros**.

A Est Ensemble, 37 000 personnes respiraient un air pollué au NO₂ en 2017.

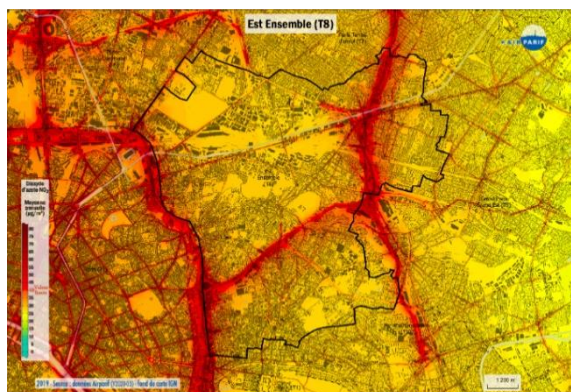


Figure 6 - Carte des concentrations en dioxyde d'azote en moyenne annuelle (Airparif, 2019)

Bien que **préoccupante**, l'émission de polluants atmosphériques est à la baisse sur le territoire d'Est Ensemble. Les principaux secteurs responsables sont **le résidentiel, les chantiers et le transport routier**. Le chauffage au bois et au fioul représente la principale source d'émissions de particules fines du secteur résidentiel. Dans ce secteur, les émissions ont peu évolué depuis 2005. A l'inverse, les émissions du transport routier ont baissé de plus de 50% entre 2005 et 2018 pour l'ensemble des polluants, principalement du fait de l'amélioration de la performance des véhicules et de la généralisation des pots catalytiques. Toutefois, les

émissions d'oxydes d'azote⁴ restent problématiques. C'est notamment autour des axes routiers que l'on retrouve les concentrations les plus fortes, qui dépassent régulièrement les objectifs de qualité.

² Utilisation du bois à des fins énergétiques, pour produire principalement de la chaleur et de l'électricité.

³ Utilisation de l'énergie contenue dans le sous-sol comme source de chaleur et d'électricité.

⁴ Les oxydes d'azote (Nox) proviennent majoritairement des processus de combustion. Ces composés ont un impact direct sur la santé (pathologies respiratoires) et l'environnement (acidification et eutrophisation).

➔ Qualité de l'eau potable et gestion de l'assainissement

L'eau potable sur le territoire d'Est Ensemble est plutôt de bonne qualité biologique et bactériologique grâce au traitement des eaux de la Marne à l'usine de Neuilly-sur-Marne. Le territoire compte des captages en eau souterraine à Pantin pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Sur le territoire d'Est Ensemble, l'assainissement est intégralement collectif et majoritairement constitué d'un réseau unitaire : les eaux pluviales et les eaux usées sont collectées dans un seul ouvrage. Le traitement des eaux est réalisé par trois stations d'épuration, toutes gérées par la SIAAP. Les rejets de ces stations se font dans la Seine ou la Marne, en dehors du territoire d'Est Ensemble.

➔ Nuisances sonores

Les nuisances sonores sont concentrées au niveau des **axes routiers principaux** (départementaux, axes urbains) et des voies ferrées. Des plans de prévention du bruit sont mis en place pour conserver la tranquillité sonore à l'échelle du territoire notamment en mettant en places des zones de calme à préserver. Celles-ci sont équitablement réparties à l'échelle du territoire.

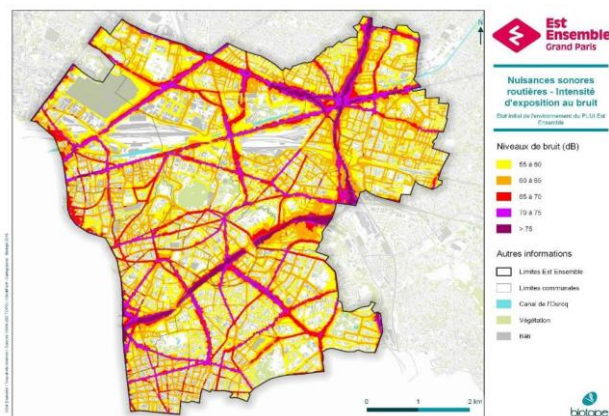


Figure 7 - Nuisances sonores routières - intensité d'exposition au bruit (source : EIE du PLUi Est Ensemble, Biotope 2018)

➔ Gestion des déchets

En 2012, Est Ensemble a acquis la compétence de gestion des déchets, organisée autour de la prévention et la sensibilisation, la gestion des bacs à ordures et des conteneurs à déchets, la collecte des déchets ménagers et assimilés, l'exploitation des déchèteries fixes et mobiles, le vidage des corbeilles de rue, et l'élimination des dépôts sauvages. L'EPT gère les 2 déchèteries fixes du territoire, à Bondy et Montreuil ainsi que les déchèteries mobiles itinérantes organisées une fois par mois dans les villes du Pré Saint-Gervais, Montreuil, Bagnolet et Pantin. La compétence valorisation et traitement des déchets est quant à elle transférée au SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers.

Le taux de valorisation des déchets du territoire est très faible, 13.7% en 2019, au vu de l'objectif national de la réglementation (objectif national de 55% en 2020). Cependant, il est relativement conforme à la situation dans la Métropole du Grand Paris. En matière de réduction des déchets, les résultats restent également décevants : on constate une augmentation de 8% des déchets ménagers et assimilés entre 2012 et 2019.

➤ Risques naturels

Inondations : Est Ensemble ne présente pas de risque inondation par débordement direct et de ce fait n'est pas concerné par un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) et ne représente pas un Territoire à Risque Important (TRI) de Paris. Les inondations sont provoquées par deux raisons principales :

- Le ruissellement à cause de l'imperméabilité des sols et induisant potentiellement la saturation du réseau unitaire ;
- La saturation de nappes phréatiques sensible en période de fortes précipitations.

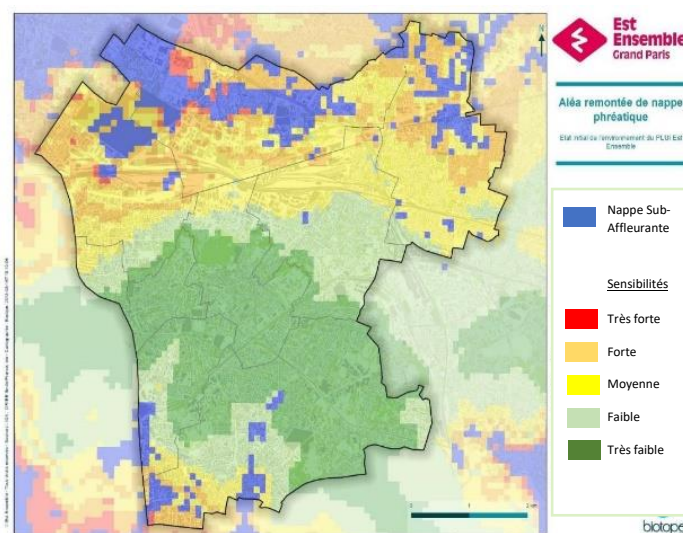


Figure 8 - Aléa remontée de nappe phréatique (source : EIE du PLUi Est Ensemble, Biotopie 2018)

Mouvements de terrain : Le risque de mouvements de terrain est présent sur l'ensemble des communes, majoritairement par retrait et gonflement des argiles. Ces phénomènes qui apparaissent notamment à l'occasion de périodes de sécheresse exceptionnelles entraînant des mouvements de terrain lents, peu dangereux pour l'homme mais pouvant provoquer des dégâts importants sur les constructions et les infrastructures de transport. La forte variabilité du climat futur (augmentation des pluies torrentielles et des épisodes de sécheresses) va d'autant plus exposer le territoire.

Sécheresses et Canicules : Est Ensemble fait face à un risque croissant de canicule. Les vagues de chaleur deviennent plus fréquentes et intenses sous l'effet du changement climatique et les canicules sont intensifiées par l'urbanisation intense et le manque d'espaces verts créant le phénomène d'îlot de chaleur urbain. Elles entraînent également un risque plus important de pollution de l'air.

➤ Risques technologiques

Le risque technologique est principalement dû au transport de matières dangereuses (transport routier et canalisations de gaz à haute pression) qui concerne tout le territoire. De nombreuses Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont présentes sur le territoire et génère un risque industriel cependant limité puisqu'aucune installation classée SEVESO n'est recensée.

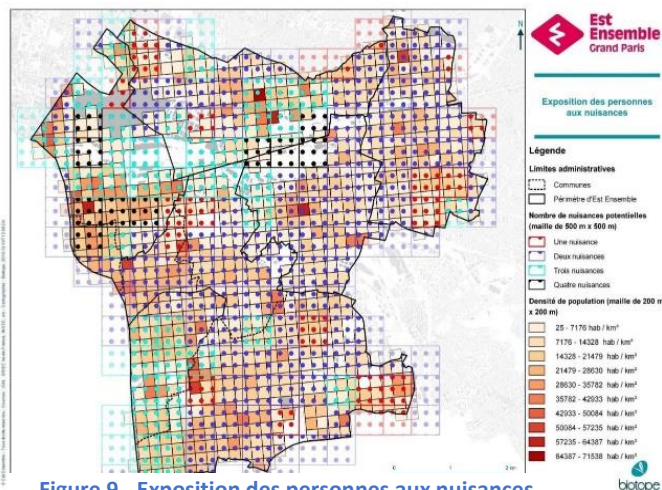


Figure 9 - Exposition des personnes aux nuisances (Source : EIE du PLU Est Ensemble, Biotope 2018)

2.6 Synthèse des enjeux environnementaux majeurs

La description de l'état initial de l'environnement conduit à la définition d'enjeux environnementaux majeurs sur le territoire d'Est Ensemble. Ces derniers sont regroupés par thématique traitée dans l'état des lieux. Ils sont hiérarchisés en fonction des 4 critères suivants :

- L'appréciation de l'enjeu d'après l'état des lieux initial de l'environnement ;
- L'emprise du PCAET (à travers ses actions) ;
- L'existence d'un enjeu similaire dans le PCAEM, document avec lequel le PCAET doit être compatible ;
- Les avis émis lors de la Convention citoyenne locale pour le climat d'Est Ensemble.

Cette hiérarchisation permet de classer les enjeux avec un score de 1 à 3, la note de 1 représentant la priorité la plus importante.

1: Priorité faible

2 : Priorité moyenne

3 : Priorité forte

Thématique	Sous-thématique	Enjeux	Priorisation
Occupation et qualité des sols		Les sols sont fortement artificialisés au détriment des espaces verts et autres espaces naturels (îlots de fraîcheur). L'agriculture est très peu présente.	2
Patrimoine bâti et paysage		Le canal de l'Ourcq et la butte de Romainville apparaissent comme des marqueurs paysagers forts. De manière générale, les espaces verts du territoire sont également des lieux structurants du paysage qu'il est nécessaire de préserver et valoriser.	2
Patrimoine naturel		L'artificialisation de ce territoire a conduit à restreindre l'emprise des espaces naturels et fragmenter les continuités. Des zonages de patrimoine remarquable doivent être préservés.	2
Ressources en eau	Cours d'eau et canaux	Le principal réseau hydrographique est le canal de l'Ourcq. Les 3 masses d'eau ont un état écologique moyen et un mauvais état chimique.	1

Thématique	Sous-thématique	Enjeux	Priorisation
	Eaux souterraines	<i>La seule masse d'eau souterraine présente un mauvais état chimique et l'imperméabilisation des sols peut entraîner un manque de recharge de la nappe.</i>	1
Santé humaine	Emissions GES	<i>Le secteur résidentiel est le premier secteur émetteur de GES, suivi du tertiaire et des transports. Malgré une baisse ces dernières années, il convient de poursuivre les efforts au vu des objectifs ambitieux du PCAEM.</i>	3
	Qualité de l'air	<i>Les émissions de polluants sont en baisse mais la population reste exposée à des dépassements de norme de qualité. Les secteurs résidentiels, travaux et transport routier sont les secteurs les plus impactant.</i>	3
	Déchets	<i>La quantité de déchets ménagers collectés a augmenté ces dernières années et les résultats sont inférieurs à celles de la MGP. Toutefois, la part des déchets captés en déchèterie reste faible et inférieure aux objectifs nationaux. Le pourcentage de déchets valorisables reste éloigné des objectifs fixés par la législation à horizon 2025.</i>	2
	Nuisances sonores	<i>12% de la population est concernée par les nuisances d'origine routière.</i>	2
	Eau potable et assainissement	<i>La qualité de l'eau potable est conforme à la réglementation et provient des eaux de surfaces. Le réseau d'assainissement est majoritairement unitaire, pouvant poser des problèmes de débordement en période de fortes précipitations. L'imperméabilisation entraîne le ruissellement.</i>	1
Risques naturels	Canicules et sécheresses	<i>L'urbanisation du territoire a entraîné la perte d'espaces verts. Le territoire abrite une part non négligeable de personnes vulnérables (- 5 ans et +75 ans) soit 1 personne sur 5. Une frange importante de la population est donc particulièrement vulnérable à la canicule, avec un accès réduit à des espaces verts rafraichissants</i>	2
	Mouvements de terrain	<i>L'ensemble du territoire est concerné par un aléa moyen voire fort du risque lié au retrait gonflement des argiles, aléa qui risque de s'aggraver dans un contexte de changement climatique.</i>	2
	Inondations	<i>Plusieurs communes sont concernées par les inondations par ruissellement en raison de l'imperméabilisation du territoire.</i>	1
Lutter contre les effets du réchauffement climatique	Aménagement du territoire	<i>Le changement climatique risque d'accentuer les aléas sur un territoire vulnérable à de nombreux égards : inondations par ruissellement, canicules ou encore retrait gonflement des argiles Il devient prioritaire de favoriser un aménagement du territoire résilient prenant en compte ces risques et leur évolution.</i>	3
	Gouvernance	<i>La coordination de tous les acteurs et leur partenariat sont au cœur de la bonne réalisation des actions du PCAET.</i>	3

3 Analyse des incidences sur l'environnement

L'analyse des incidences du PCAET est une étape centrale de l'évaluation environnementale stratégique.






Son objectif est de vérifier la cohérence globale du programme avec les objectifs recherchés prioritairement, soit :

- La limitation des émissions de GES ;
- L'amélioration de la qualité de l'air (cette dernière ayant des incidences notables sur la santé humaine et la santé des écosystèmes) ;
- La réduction des consommations énergétiques ;
- L'amélioration du cadre de vie ;

Parallèlement, l'analyse des incidences doit vérifier que le programme ne génère pas, dans l'accomplissement de ses actions, des impacts sur les compartiments de l'environnement qu'il ne cible pas. Il s'agit de rechercher les **externalités négatives**.

Les incidences sont évaluées au travers de 6 compartiments : contexte territorial, biodiversité, ressource en eau, santé humaine et population, risques naturels, et lutte contre les effets du changement climatique.

La grille d'analyse suivante a été appliquée aux actions du PCAET dans le cadre de l'évaluation environnementale :

Incidence	Code
Point de vigilance identifié	
Impact neutre ou sans objet	
Impact positif indirect	
Impact positif direct	
Impact négatif indirect	
Impact négatif direct	

Proposition d'actions	Contexte territorial			Biodiversité			Ressource en eau		Santé humaine et population					Risques naturels			Lutter contre les effets du changement climatique	
	Occupation des sols	Paysages	Patrimoine (bâti et non bâti)	Biodiversité et milieux naturels remarquables	Milieux naturels urbains	Corridors écologiques	Rivières et canaux	Eau souterraine	Qualité de l'air	Nuisances sonores	Emissions de GES	Gestion des déchets	Eau potable et assainissement	Canicules et sécheresses	Mouvements de terrain	Inondation	Aménagement du territoire	Gouvernance
Priorisation (Enjeux pour le PCAET)	2	2	2	2	2	2	3	3	1	2	1	2	3	2	2	3	1	1
Axe n° 1 : Un territoire végétalisé, qui améliore la qualité de vie des habitants																		
Action 1.1 : Renaturer et rafraîchir le territoire																		
Action 1.2 : Préserver les espaces verts existants et la biodiversité																		
Action 1.3 : Renforcer l'expertise bioclimatique pour adapter le bâti et les espaces publics aux fortes chaleurs			⚠									⚠						
Action 1.4 : Poursuivre les modifications du PLUi afin qu'il participe à la lutte contre les effets du changement climatique	⚠	⚠	⚠															
Axe n° 2 : Un territoire solidaire qui s'engage pour un habitat rénové et écoresponsable																		
Action 2.1 : Accompagner la rénovation énergétique du parc social			⚠	⚠					⚠	⚠		⚠						
Action 2.2 : Renforcer l'accompagnement de la rénovation énergétique du secteur résidentiel privé			⚠	⚠					⚠	⚠		⚠						
Action 2.3 : Définir les orientations pour un habitat durable pour tous qui encadrent les projets des acteurs du logement et de l'aménagement											⚠							
Action 2.4 : Favoriser l'utilisation de matériaux bio et géo-sourcés et développer le réemploi et le recyclage des matériaux et déchets du BTP									⚠									
Action 2.5 : Favoriser l'anticipation de la réversibilité des usages des bâtiments et la réhabilitation des friches	⚠				⚠	⚠						⚠	⚠					
Action 2.6 : Poursuivre la lutte contre la précarité énergétique des ménages																		
Axe n°3 : Un territoire qui agit pour la qualité de l'air et les mobilités actives (plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques)																		
Action 3.1 : Transformer l'espace public pour réduire l'usage de la voiture et apaiser la ville (orientation 1 du Plan Local de Mobilité)	⚠		⚠	⚠														
Action 3.2 : Mettre en place un système d'accompagnement à la mobilité pour les publics les plus fragiles et impactés par la ZFE (acteurs économiques et habitants)																		
Action 3.3 : Développer l'offre et les services pour des mobilités décarbonées et lutter contre l'auto-solisme (orientation 2 du Plan Local de Mobilité)	⚠																	
Action 3.4 : Optimiser la logistique et la gestion des flux de marchandises sur le territoire																		
Action 3.5 : Actualiser et animer le Plan de Déplacement de l'Administration (PDA)																		
Action 3.6 : Inciter au remplacement des installations de chauffage au bois les plus polluantes et des installations de chauffage au fioul												⚠						

4 Justification des choix retenus

Afin d'élaborer un programme d'actions à la fois réaliste et ambitieux, 4 scénarios ont été étudiés :

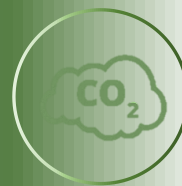
- Le scénario tendanciel (Sans PCAET)
- Scénario intermédiaire (aligné sur la SNBC, trajectoire à 2°C)
- Scénario ambitieux (trajectoire à 1,5°C)
- Scénario accéléré (sortie des énergies fossiles d'ici 2030)

Le scénario ambitieux a été retenu car il permet l'élaboration d'un PCAET volontariste et réaliste. Aligné avec l'objectif mondial de limiter le réchauffement climatique à 1.5°C, ce scénario impose des mesures ambitieuses pour la rénovation de bâtiments, les changements de modes de consommation et la baisse des déplacements.

Le scénario accéléré n'a pas été choisi car il nécessite une sortie des énergies fossiles dès 2030 et n'est pas réaliste au regard des freins financiers, techniques et sociétaux.

Principaux enjeux pris en compte lors du choix des actions à mener dans le PCAET

Réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques afin de préserver la santé des habitants du territoire tout en s'alignant avec les objectifs nationaux en termes de réduction de gaz à effet de serre



Encourager la sobriété dans la consommation des ressources, notamment énergétiques.



Concevoir une stratégie inclusive et collaborative avec les acteurs du territoire afin de réduire la production de déchets, favoriser la production des EnR&R et accélérer la rénovation énergétique.

Aménager un territoire résilient et atténuant les conséquences du changement climatique.

Préserver la biodiversité et les ressources en eau afin de garantir un cadre de vie sain pour les habitants d'Est Ensemble



5 Suivi des incidences

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) représente un **engagement en faveur du climat et de l'environnement**. La stratégie, les objectifs et le programme d'actions adoptés génèrent des impacts positifs sur divers aspects environnementaux et sont conçus pour minimiser les incidences négatives

sur le territoire. Toutefois, des **précautions** doivent être prises lors de l'exécution de certaines actions et des points de vigilance sont observés. Il s'agit principalement de recommandations sur la mise en œuvre de certaines actions (gestion des déchets et réduction des nuisances des chantiers, études d'impact préalables, etc...).

Des recommandations sont émises pour prévenir et réduire de tels incidences, notamment en effectuant des études préalables. La mise en place d'un suivi est essentielle pour garantir la surveillance des points de vigilance, assurant ainsi une protection contre les conséquences négatives potentielles. Des indicateurs de réussite globale du PCAET et de suivi des points de vigilance sont proposés pour évaluer les améliorations résultant de sa mise en œuvre.